

Il ne vous reste que
quelques jours pour
déclarer votre
éventuelle éligibilité
au(x) dispositif(s)
Bouclier Electricité
et/ou Amortisseur
Electricité

FLX08200292001642-07TPE01 ■

PRIMEURS DU SUD EST
69 RUE MARCEL MERIEUX
MARCHE DE GROS DE LYON CORBAS
69960 CORBAS

NANTES, le 23/03/2023

Madame, Monsieur,

Pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, le gouvernement accompagne les entreprises ainsi que les collectivités locales avec différentes mesures de soutien. EDF applique l'ensemble des mesures décidées par les pouvoirs publics pour atténuer cette hausse.

Dans ce cadre, nous vous invitons à vérifier au plus vite votre éventuelle éligibilité aux dispositifs du bouclier électricité et de l'amortisseur électricité.

Dans le cas où vous n'y seriez pas éligible, nous vous remercions de ne pas tenir compte de ce courrier.

Si vous êtes au contraire éligible aux dispositifs du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité, vous devez nous transmettre une attestation sur l'honneur afin de permettre l'intégration des effets de ces dispositifs directement sur vos factures.

Nous vous précisons que les pouvoirs publics ont fixé une date limite pour que l'attestation sur l'honneur relative à ces deux dispositifs soit communiquée à votre fournisseur d'électricité. Celle-ci a été fixée au 31 mars 2023.

A notre connaissance, à la date du présent courrier, vous ne nous avez pas adressé l'attestation sur l'honneur conforme vous permettant de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité. Nous attirons votre attention sur le fait que les attestations d'éligibilité reçues après le **31 mars 2023** ne pourront plus être prises en compte et qu'il ne vous sera alors plus possible de bénéficier du bouclier électricité et/ou de l'amortisseur électricité.

Pour nous transmettre cette attestation sur l'honneur, il vous suffit d'aller consulter notre site www.edf.fr et de remplir le formulaire en ligne associé.

Quels sont les dispositifs prévus pour les sites en offre de marché ?

En fonction de la nature de votre entité (TPE, PME, collectivité, etc.) et sous réserve de certains critères, vous êtes susceptible d'être éligible à l'**amortisseur électricité** et/ou au **bouclier électricité**. Ces dispositifs seront appliqués respectivement aux sites rattachés au SIREN indiqué dans l'attestation sur l'honneur mentionnée ci-avant, sous réserve que cette dernière nous soit transmise avant le 31 mars 2023.



Ces deux dispositifs prennent la forme d'une **diminution de prix en centimes d'euro par kilowattheure (kWh)**. Ces diminutions de prix s'appliqueront sur chacune de vos factures pour vos consommations allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, avec effet rétroactif.

Les diminutions de prix associées à l'amortisseur et au bouclier électricité dépendent du prix moyen annuel pour l'année 2023 appliqué pour chaque site que vous avez déclaré éligible à l'un ou l'autre de ces dispositifs. Lors de la première facturation intégrant les diminutions de prix associées à l'un et/ou l'autre de ces dispositifs, une présentation plus détaillée vous sera fournie en accompagnement de votre facture.

Vous souhaitez avoir plus d'informations ?

Si vous souhaitez en savoir plus, EDF met à disposition sur son site internet

(<https://www.edf.fr/entreprises/mesures-soutien-gouvernementales>) plus d'éléments pédagogiques sur les différents dispositifs.

EDF à vos côtés : nos conseillers vous accompagnent

Pour vous accompagner dans les démarches relatives aux mesures gouvernementales applicables aux contrats en offre de marché, nos conseillers, tous basés en France, sont mobilisés et restent à votre écoute sur une ligne EDF dédiée : 09 70 81 81 12 (appel non surtaxé).

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

Direction Commerciale Régionale

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Par internet

e-mail : edfpro@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

09 70 82 15 83 (service gratuit + prix d'appel)

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

FLX08200292001642-07TPE01

PRIMEURS DU SUD EST

69 RUE MARCEL MERIEUX

MARCHE DE GROS DE LYON CORBAS

69960 CORBAS

Facture du 23/03/2023

n° 10169367533



Electricité

Montant Hors TVA	22 135,94 €
Montant TVA (payée sur les débits)	4 427,19 €

Facture TTC

26 563,13 €

Montant total à payer (TTC)

26 563,13 €

à régler avant le 11/04/2023

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 12,50 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 23/04/2023 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Simplifiez-vous la vie, choisissez le prélèvement automatique

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : 5572482110
Compte commercial : 2020005693905

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Garanti

Nom du client

PRIMEURS DU SUD EST SA

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30001913084170
BATIMENT OUEST D LOT 9
BATIMENT OUEST D LOT 9
69960 CORBAS

Paiement par chèque : merci de joindre votre TIP SEPA non daté et non signé à votre chèque.

ICS : FR47EDF001007

RUM : TIP519255724821105572091195752303

Flashez-moi pour



payer en ligne

IBAN : FR76 3000 4017 3600 0222 3796 305
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DATE

SIGNATURE

PRIMEURS DU SUD EST
69 RUE MARCEL MERIEUX
MARCHE DE GROS DE
LYON CORBAS
69960 CORBAS

TIPSEPA

EST

Montant en euros

26 563,13

925572482110557209119575

Identification
règlement

EDF
ENTREPRISES
87018 LIMOGES Cedex 01

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

101693675335 PRIMEURS DU SUD ES 30004017360002223796305

001583230326 82925572482110557209119575983151 2656313



PRIMEURS DU SUD EST SA

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 23/03/2023 n° 10169367533

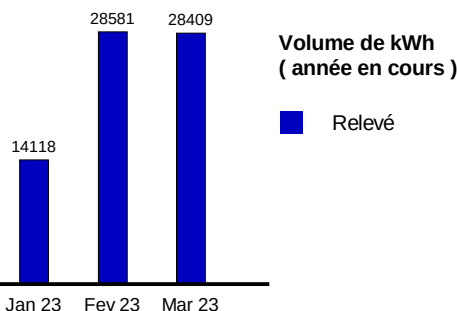
Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 2010005874985
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2024

Données Point de Livraison

BATIMENT OUEST D LOT 9 BATIMENT OUEST D LOT 9 69960
CORBAS
Réf Acheminement Electricité : 30001913084170

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité				18 650,83 €	HT
Abonnement électricité (HT)	Période	Prix unitaire HT		65,00 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/01/2023 au 31/03/2023	32,50 €/mois		97,50 €	20,00 %
Annulation de l'abonnement	du 01/01/2023 au 31/01/2023			-32,50 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 56 990 kWh	Prix unitaire HT	18 585,83 €	Taux de TVA
Régularisation Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 13/01/2023	-10 010 kWh	36,919 c€/kWh	-3 695,59 €	20,00 %
Régularisation Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 13/01/2023	-4 108 kWh	17,921 c€/kWh	-736,19 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Pleines Hiver	du 01/01/2023 au 13/01/2023	10 010 kWh	38,440 c€/kWh	3 847,84 €	20,00 %
Refacturation Electricité Heures Creuses Hiver	du 01/01/2023 au 13/01/2023	4 108 kWh	18,058 c€/kWh	741,82 €	20,00 %
Electricité Heures Pleines Hiver	du 14/01/2023 au 13/03/2023	39 921 kWh	38,440 c€/kWh	15 345,63 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 14/01/2023 au 13/03/2023	17 069 kWh	18,058 c€/kWh	3 082,32 €	20,00 %
Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				3 295,70 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 14/01/2023 au 12/02/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Reprise	du 14/02/2023 au 15/03/2023			-15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/01/2023 au 13/02/2023	31.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,99 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 14/02/2023 au 13/03/2023	28.000 c.j	51.58 c€/c.j	14,44 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/02/2023 au 15/03/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 14/03/2023 au 12/04/2023	30.000 c.j	51.58 c€/c.j	15,48 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/01/2023 au 12/02/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 14/02/2023 au 15/03/2023			-19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/01/2023 au 13/02/2023	31.000 p.j	65.82 c€/p.j	20,40 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 14/02/2023 au 13/03/2023	28.000 p.j	65.82 c€/p.j	18,43 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/02/2023 au 15/03/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 14/03/2023 au 12/04/2023	30.000 p.j	65.82 c€/p.j	19,75 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/01/2023 au 12/02/2023	PS pondérée : 240 kW		-252,86 €	20,00 %



PRIMEURS DU SUD EST SA

Détail de votre facture du 23/03/2023 n° 10169367533

Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 2010005874985
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 01/01/2023
Venant à échéance le 31/12/2024

Données Point de Livraison

BATIMENT OUEST D LOT 9 BATIMENT OUEST D LOT 9 69960
CORBAS
Réf Acheminement Electricité : 30001913084170

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 14/02/2023 au 15/03/2023	PS pondérée : 240 kW		-252,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/01/2023 au 13/02/2023	7440.000 kW	3.51 c€/kW	261,29 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 14/02/2023 au 13/03/2023	6720.000 kW	3.51 c€/kW	236,01 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Eclair	du 14/02/2023 au 15/03/2023	7200.000 kW	3.51 c€/kW	252,86 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Eclair	du 14/03/2023 au 12/04/2023	7200.000 kW	3.51 c€/kW	252,86 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/01/2023 au 13/02/2023	19893.000 kWh	5.28 c€/kWh	1 050,35 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/01/2023 au 13/02/2023	8688.000 kWh	3.64 c€/kWh	316,24 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 14/01/2023 au 13/02/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 14/01/2023 au 13/02/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 14/02/2023 au 13/03/2023	20028.000 kWh	5.28 c€/kWh	1 057,48 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 14/02/2023 au 13/03/2023	8381.000 kWh	3.64 c€/kWh	305,07 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Été	du 14/02/2023 au 13/03/2023	0.000 kWh	2.28 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Été	du 14/02/2023 au 13/03/2023	0.000 kWh	1.73 c€/kWh	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 14/01/2023 au 13/02/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %
Durée de dépassement	du 14/02/2023 au 13/03/2023	0.000 h	1052.00 c€/h	0,00 €	20,00 %

Services

0,00 € HT

		Taux de TVA
E-Services (Espace client, Bilan annuel)	INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)

189,41 €

Hors TVA

	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 14/01/2023 au 31/01/2023	16 595 kWh	0,27100 c€/kWh	44,97 €	20,00 %
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 01/02/2023 au 13/03/2023	40 395 kWh	0,05000 c€/kWh	20,19 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 14/01/2023 au 14/03/2023	566,56	21,93 %	124,25 €	20,00 %

Total Hors TVA pour ce site

22 135,94 €

Hors TVA

TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)

Assiette

4 427,19 €

TVA à 20,00%

22 135,94 €

4 427,19 €

Total TTC pour ce site

26 563,13 €

TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031336161838 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 240

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 240
Opérateur Heures creuses hiver 240
Opérateur Heures pleines été 240
Opérateur Heures creuses été 240

Index (relevés / estimés)

index de début

index de fin

Heures Pleines Hiver	965536 le 14/01/2023	985429 le 13/02/2023
Heures Creuses Hiver	410039 le 14/01/2023	418727 le 13/02/2023
Heures Pleines Été	1937506 le 14/01/2023	1937506 le 13/02/2023
Heures Creuses Été	812998 le 14/01/2023	812998 le 13/02/2023
Heures Pleines Hiver	985429 le 14/02/2023	1005457 le 13/03/2023
Heures Creuses Hiver	418727 le 14/02/2023	427108 le 13/03/2023
Heures Pleines Été	1937506 le 14/02/2023	1937506 le 13/03/2023
Heures Creuses Été	812998 le 14/02/2023	812998 le 13/03/2023

Puissances atteintes (kW ou kVA)

du 14/01/2023 au 13/02/2023 : Heures Pleines Hiver	133
du 14/01/2023 au 13/02/2023 : Heures Creuses Hiver	113
du 14/01/2023 au 13/02/2023 : Heures Pleines Été	0
du 14/01/2023 au 13/02/2023 : Heures Creuses Été	0
du 14/02/2023 au 13/03/2023 : Heures Pleines Hiver	155
du 14/02/2023 au 13/03/2023 : Heures Creuses Hiver	115
du 14/02/2023 au 13/03/2023 : Heures Pleines Été	0
du 14/02/2023 au 13/03/2023 : Heures Creuses Été	0

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Vos prix facturés pour les consommations à compter du 1er janvier 2023 incluent une mise à jour du coût de la capacité, calculée sur le résultat des enchères. Retrouvez le résultat des enchères directement sur le site internet d'EDF.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.



Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable: 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr